

CONSEIL GENERAL DE VAUX-SUR-MORGES

Procès-verbal de la séance du
20 JUIN 2018, 20H15

REFUGE DES CHAMPS DES BOZ

ORDRE DU JOUR

1. Appel.
2. Admissions -assermentations, démissions.
3. Adoption du PV du 30 octobre 2017
- 4.1 Election du Président.
- 4.2 Election du vice-président.
- 4.3 Election de deux scrutateurs et deux suppléants.
- 4.4 Election de la commission de gestion et un suppléant
- 4.5 Election des délégués aux associations.
5. Préavis N° 01 / 2018, comptes 2017
6. Préavis N° 02 / 2018, plafond d'endettement.
7. Préavis N° 03 / 2018, acquisition de deux immeubles
8. Postulat Claude Alain Gebhard.
9. Communications municipales.
10. Divers.

APPEL, ORDRE DU JOUR

Appel

- 01 M Menzel salue l'assemblée et ouvre la séance à l'heure. Comme l'an passé, cette séance d'été se déroule à notre refuge communal des Champs des Boz. A la suite de l'appel nous comptons **26** Conseillers présents, 3 excusés, 3 absents.

Ordre du jour

- 02 A la suite d'une information de dernière minute, M le Président annonce deux compléments à l'OJ: Election d'un délégué du Conseil à l'AVM, et le dépôt d'un postulat par M Gebhard. Ces deux points sont admis et seront traités ce soir.

ADMISSIONS, ASSERMENTATIONS, DEMISSIONS.

Assemblée

- 03 Aucune admission ou démission n'est parvenue au bureau, notre Conseil se compose donc de 32 membres à ce jour.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 OCTOBRE 2017

PV dernière séance

- 04 Ce document est mis en discussion et **adopté par 23 voix** et trois abstentions.
Le point 6 de ce PV sera complété par: *cette proposition est acceptée.*

ELECTION DU PRESIDENT DU CONSEIL

Présidence du Conseil

- 05 Mesdames les scrutatrices procèdent au comptage des bulletins distribués et le résultat est le suivant: est **élu** M François Menzel **avec 22 voix**, restent 4 voix éparses.

ELECTION DU VICE-PRESIDENT

Vice-présidence

- 06 Mme Annie Oulevey Bachmann est reconduite dans sa charge par acclamation.

ELECTION DE DEUX SCRUTATEURS ET DEUX SUPPLEANTS

Bureau

- 07 **Madame et Monsieur Denis séniors** seront nos **scrutateurs** pour les 12 mois à venir, tandis que Mesdames **Aurélié Péracaula et Carole Harriet** se proposent pour les sièges de **suppléants**. Applaudissements nourris pour élection.

ELECTION DE LA COMM GESTION ET UN SUPPLEANT

Commission de gestion

- 08 Voici la composition de la commission après élection: Présidente rapporteur, Christine Riesen Sutter. Membres, Claude Alain Gebhard et Jean Pierre Lardet. Suppléant, Jacques Stoudmann

ELECTION DES DELEGUES AUX ASSOCIATIONS

AVM

- 09 Mme Solange Perey ayant quitté notre Conseil l'an passé, nous devons élire notre représentant au délibérant de cette association; M B Schopfer propose **David Spycher** qui accepte et **est élu** par acclamation.

PREAVIS 01/ 2018, COMPTES 2017

Comptes communaux

- 10 Après la lecture du rapport de la commission de gestion par Mme Lux, rapporteur, M Menzel ouvre la discussion. M **H Nyffenegger** souhaite savoir si nos recettes fiscales évoluent parallèlement aux fluctuations de notre taux d'impôt communal ? M le Syndic explique que les deux courbes ne seraient jamais semblables à cause du système fiscal cantonal qui influence aussi nos recettes, par la protection de certains contribuables devant une perception qui pourrait devenir confiscatoire.
M Lardet demande si les frais de rafraîchissement des logements de Pierrafuz, lors de changements de locataires, sont refacturés à ces derniers par la commune; la réponse est oui, dans le cas d'une usure anormale ou de dégâts. Notre gérance suit d'office ces travaux. Considérant le montant facturé pour la police cantonale (167 000.-/an), ce citoyen demande si notre commune bénéficie de certains services; la réponse est oui, sur demande, mais il ne s'agit bien sûr pas de service de piquet ou de parking ! M Garcia complète par quelques explications sur nos relations, plutôt bonnes, avec la gendarmerie.
La discussion est close, **les comptes 2017 sont** soumis au vote; le Conseil suit les recommandations de la commission, et **adopte le préavis 01/2018 à l'unanimité**.

PREAVIS 02 / 2018 AUGMENTATION DU PLAFOND D'ENDETTEMENT

Endettement communal

- 11 M Menzel donne la parole à M Gebhard pour la lecture du rapport de la commission sur le plafond d'endettement. La dite commission a pu entendre la Municipalité en séance de travail du 5 juin; cette séance lui a permis de se déterminer en toute connaissance de cause sur le préavis municipal 02/2018, et elle propose unanimement au Conseil de se prononcer en faveur de cet objet. **M Breton** demande si le préavis composé de deux demandes distinctes (plafond et cautionnement) est ainsi valide ? M le Syndic confirme, selon la Loi sur les Communes.
- M Nyffenegger** fait remarquer qu'une augmentation de notre dette pour l'acquisition d'un bien immobilier fera de manière égale augmenter la valeur de notre patrimoine.
- M le Syndic** complète en précisant que l'on ne parle pas, au travers de ce préavis, d'un chèque en blanc en faveur de la Municipalité; en effet chaque demande d'emprunt devra obligatoirement recevoir l'aval du Conseil. M le Président demande le vote; l'augmentation de notre **plafond d'endettement** à 15 millions de Fr. est **acceptée par 23 voix** et 3 abstentions.

PREAVIS 03 / 2017, ACQUISITION DE DEUX IMMEUBLES A CLARMONT

Parc immobilier

- 12 Afin d'étudier ce dossier, et sur demande de la Municipalité, le bureau du Conseil a mandaté une commission ad hoc; M Menzel suggéra alors d'utiliser la commission PGA (plan général d'affectation), déjà nommée (MC Gebhard, R Gerber, D Spycher) et n'ayant pas encore fonctionné. Ceci fut admis par le bureau. La dite commission s'est rendue sur le site où seront construits les deux immeubles, puis elle a complété son information en contactant M Gröhe constructeur, qui a répondu à toutes questions sur le dossier. M Spycher passe à la lecture d'un rapport très détaillé, qui in fine propose au Conseil d'adopter le préavis présenté, en précisant que l'acquisition de ce bien devra se faire aux meilleures conditions possibles. La commission de gestion, par la voix de Mme Lux présente un rapport mentionnant clairement les aspects tant négatifs que positifs ainsi que plusieurs recommandations, pour in fine soutenir le projet municipal d'acquisition.
- M le Syndic demande la parole afin de donner quelques précisions, non sans remercier les deux commissions qui ont œuvré sur ce dossier:
- la Municipalité n'a pas entamé de négociation sur le prix, dans l'attente de la détermination du Conseil.
 - elle prendra en compte la remarque de la commission sur la possibilité de chauffage par pompe à chaleur.
 - la Municipalité reste unanimement persuadée de la valeur d'un tel investissement sur le long terme.
- L Breton** s'inquiète de l'arrivée relativement proche sur le marché de centaines de logements neufs dans notre région, avec une incidence probable, à la baisse, sur les prix des loyers et par là sur le rendement. Concernant la pompe à chaleur, il pense que c'est une solution peu judicieuse pour ces immeubles.
- JP Lardet** s'interroge sur la pertinence de l'emplacement. V Denis fait remarquer qu'il y aura toujours une clientèle pour des logements neufs installés dans un milieu campagnard et naturel.
- R Gerber** demande qui s'occupera du chantier et de sa surveillance? M le Syndic précise que la commune n'est pas maître d'ouvrage, et que la société Gröhe s'occupe de tout le suivi, ceci n'empêchant aucunement la Municipalité de suivre l'évolution du chantier à sa guise.
- J Stoudmann** précise que toutes les catégories de travaux sont soumises à des exigences et à des normes, empêchant ainsi les malfaçons et tricheries; de plus, la société Gröhe travaille avec les mêmes architectes et entreprises depuis plusieurs années.
- J Lux Gerber** revient sur le respect et le suivi des exigences énergétiques et géologiques; M le Syndic lui répond qu'en plus de la vigilance de la Municipalité de Vaux, l'autorité de Clarmont a analysé le dossier avec son bureau technique pour les besoins de la mise à l'enquête.
- A Oulevey Bachmann** s'inquiète des accès pour les personnes handicapées. D Spycher la rassure en certifiant que tous les accès et portes de chacun des logements et dépendances répondent aux normes en vigueur en la matière.
- Votation: le préavis pour l'**acquisition de deux immeubles** à Clarmont est **accepté par 20 voix**, 3 oppositions, 3 abstentions.

POSTULAT Claude alain gebhard

Postulat

- 13 M Gebhard ayant demandé à déposer un postulat lors de cette séance, M Menzel lui donne la parole afin que l'assemblée en prenne connaissance. En résumé, l'auteur souhaite que la commission de gestion soit impliquée plus tôt et plus largement dans les questions liées à la fiscalité communale; voici ci-après le texte de M Gebhard:
Pour résoudre ces questions importantes et établir une politique fiscale cohérente et durable en tenant compte des récentes décisions du Conseil d'Etat, je demande à la Municipalité de charger la Commission de gestion d'étudier avec elle, d'ici au prochain Conseil d'automne, quelles sont les meilleures solutions à proposer au Conseil en vue de garantir une gestion équilibrée des finances de notre commune tout en ménageant la charge fiscale des citoyens.
- V Denis** précise les points suivants:
- la ristourne d'un éventuel excédent d'impôt sera inscrite dans le prochain arrêté voté par le Conseil (2019).
 - malgré un bon travail d'analyse et la recherche de la stabilité, plusieurs inconnues viendront influencer la décision sur notre taux d'impôt: contribuables, RIE III, péréquation, etc.
- M Menzel** confirme que la discussion sur une ristourne a déjà été débattue.
- J Lux Gerber** demande à M Gebhard si son souhait est que la commission de gestion travaille avec la Municipalité sur la fiscalité ? M Gebhard confirme. Cette Conseillère n'est pas satisfaite de la pratique actuelle, car la commission se détermine sur un document préalablement préparé par la Municipalité; elle souhaite que la dite commission intervienne plus avant dans le processus.
- V Denis** répond que la Municipalité est toujours disponible, et qu' il est possible d'organiser des séances supplémentaires de travail sur toutes les matières.
- M Menzel** pense qu'il serait peut-être judicieux d'avoir Mme la boursière en séance avec la commission; elle pourrait donner un éclairage supplémentaire à la question.
- Fr Denis** insiste sur le fait qu'il est plus prudent d'avoir un taux légèrement supérieur, avec la possibilité de procéder à une ristourne cas échéant.
- M le Président demande le vote sur cet objet: le postulat Gebhard est **accepté** par l'assemblée **avec 17 voix** pour, 6 contre, 3 abstentions.

COMMUNICATIONS MUNICIPALES

Vincent Denis

- 14 M le Syndic informe l'assemblée sur l'avancement du projet de centre aquatique à Morges; il reste actuellement deux sociétés en concurrence pour le partenariat privé, l'adjudication étant prévue pour le mois de novembre 2018. Trente deux communes sont actuellement membres de la SA, à voir si toutes vont poursuivre le processus jusqu'au chantier qui devrait débuter en janvier 2020.

Ch-Antoine Valsesia

- 15 La structure parascolaire de l'ASIABE pourra débuter l'accueil des élèves matin et après-midi dès la rentrée. M Valsesia souligne que le règlement de notre système d'accueil fut adopté en séance du Conseil ASIABE du 14 avril dernier. La Direction a pu répondre favorablement à toutes les demandes des familles.

Christian Perret-Gentil

- 16 M Perret-Gentil rappelle aux citoyens présents l'organisation de notre Fête nationale au refuge, et remercie d'ores et déjà tous ceux qui s'inscriront dans les délais pour le repas.

Yves Schopfer

- 17 M le Municipal des domaines annonce qu'une étude pour un nouveau collecteur récoltant les eaux de nos parcelles agricoles et de la route des Essercles est en cours. En effet, la capacité du collecteur existant se trouve insuffisante aujourd'hui, et l'on peut constater régulièrement des " lacs " sur les parcelles agricoles longeant la route des Essercles. Un préavis sera soumis au Conseil.

Alain Garcia

- 18 L'étude de notre nouveau plan des zones communal prend plus de temps que prévu. M Garcia l'explique par des changements de personnes et de directives au Service du développement territorial. Quant au bureau d'urbanisme AWA, mandaté par la commune pour ce projet, il se voit tout autant agacé que la Municipalité par ces tracasseries et le retard induit.

DIVERS

Jacqueline Lux

- 19 demande si les citoyens sont tenus au courant des différentes étapes et démarches du PGA ?
M Garcia répond en revenant sur la problématique des diverses modifications cantonales qui ralentissent le processus et font que la commission nommée par le Conseil n'a pas encore fonctionné. M le Syndic complète en précisant que tous les propriétaires fonciers furent avertis en début d'étude. La procédure demeure la même pour la suite: 1) réception par la Municipalité d'un projet validé par le Canton, 2) présentation à la commission PGA, 3) mise à l'enquête publique, 4) adoption par le Conseil.

Annie Oulevey Bachmann

- 20 informe la Municipalité que 3 élèves siègent au Conseil d'Etablissement de l'ASIABE, et que ces derniers souhaitent organiser un bal des promotions. Pour ce faire, les organisateurs sont à la recherche de fonds pour financer l'opération, certainement en passant par les communes; Mme Oulevey se recommande pour que la Municipalité réserve bon accueil à cette requête.
M Valsesia répond qu'il attendra de voir si tout est OK pour l'organisation au niveau des écoles.

André Höhener

- 21 rappelle l'organisation des rencontres estivales de quartiers, ouvertes à tous pour les quatre éditions. M Valsesia remercie d'ores et déjà les organisateurs pour leur initiative et leur souhaite plein succès.

RAPPEL

M le Président

- 22 remercie l'assemblée et souhaite un bel été à chacun; il lève la séance à 22h50, et la soirée se poursuivra selon les usages par un moment convivial.

François Menzel Président

Raymond Stoudmann secrétaire